

RELOAD

Protection sociale - La CFE-CGC signe.

La négociation du chapitre *protection sociale* du projet RELOAD est terminée.

La CFE-CGC a obtenu la prise en compte de ses priorités, notamment :

- des prestations santé/prévoyance améliorées et modernisées pour tous
- un maintien de salaire allongé en cas d'arrêt de travail
- une rente-éducation améliorée en cas de décès
- des tarifs santé adaptés à la composition du foyer

Rappel des dispositions santé / prévoyance :



RELOAD
Protection sociale - Bilan

Les prestations proposées étant améliorées pour tous les salariés, leur coût est donc plus important. Par ailleurs, le caractère volontaire optionnel de la cotisation "santé" des taux de santé aura pour effet perçus (pour rappel) aujourd'hui, tous les cadres. Différentes pistes de financement complémentaires impératif de maintenir ce nouveau régime.

Utilisation de :

- Augmentation (globalement)
 - tarif
 - réajust
 - amoxic
 - médica
- Augmentat
- Reliquat

Taux sur branches de cotisations	Cotisation (par salarié)	Ensemble	Emploi	Cadres	Non-cadres	Autres	Non-cadres
Santé	Régime	2,50%	1,37%	1,13%	0,17%	0,17%	0,17%
Prévoyance	Régime	1,44%	1,12%	0,72%	0,32%	0,32%	0,32%
S, A, D	Régime	1,35%	1,06%	0,67%	0,29%	0,29%	0,29%

Nota : les taux cadres/non-cadres sont distincts pour équilibrer prestations et les recettes pour chaque population.

Remarque générale : une négociation spécifique aura lieu dans les sociétés du Groupe bénéficiant aujourd'hui de contrats particuliers (ex : ADS, Geo, Stormshield...)

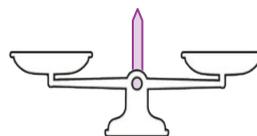
Tel que l'avait exigé la CFE-CGC, **l'harmonisation entre cadres et non-cadres s'effectue vers le haut**, tout en préservant l'équilibre prestations / cotisations au sein de chacune de ces populations.

Considérant que le régime obligatoire de protection sociale issu de la négociation constitue un progrès majeur, la CFE-CGC a signé l'accord RELOAD protection sociale.



Date de mise en place du nouveau régime : **1er octobre 2022.**

Afin de dégager les ressources nécessaires au complet financement des nouvelles prestations, les partenaires sociaux ont décidé de transformer le préavis payé *non travaillé* lors du départ en retraite en préavis payé *travaillé*.



Le budget correspondant étant supérieur aux besoins du futur régime de protection sociale, la CFE-CGC proposera lors de négociations ultérieures d'utiliser le reliquat dans le meilleur intérêt des salariés.

Pour plusieurs sociétés du Groupe, des analyses ou des négociations particulières doivent avoir lieu préalablement à l'entrée en vigueur de l'accord.

La CFE-CGC demande l'ouverture au plus tôt des négociations liées à l'adaptation des **surcomplémentaires obligatoires** : les salariés des périmètres concernés doivent trouver des bénéfices concrets dans les futures dispositions.

Airbus Defence and Space SAS
Airbus DS SLC SA
APSYS SAS
Airbus CyberSecurity SAS
Stelia Aerospace Composites SAS
AirBusiness Academy SAS
SURVEY Copter SAS
Airbus DS Geo SAS
Stormshield SAS
ASB